



RENOUVELLEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Comment dois-je procéder ? Étape 1/2



pour la rentrée prochaine ?







Cliquez sur « Demander mon renouvellement »



Je n'ai pas cette brique ?

Cette brique apparait jusqu'au 30 avril 2023 minuit. Si vous n'êtes pas à jour de vos loyers, la brique n'apparait pas. Vérifiez auprès de votre secrétariat que vous avez bien réglé votre loyer.

J'ai cliqué sur la brique, comment puis-je vérifier que ma demande a été prise en compte.

En plus du mail que vous avez reçu, vous retrouverez le statut de votre demande dans la rubrique « Mon logement Actuel ».

→ Transférer le paiement

Statut :

C Suivi de la demande de renouvellement :

Votre demande est en cours de traitement par le Crous.

Comment savoir si ma demande est acceptée ?

Les demandes seront traitées **entre le 27 mars et le 9 juin 2023**. Il est **impératif de surveiller vos mails** tous les jours pendant cette période. Si vous êtes accepté, vous devrez retourner dans la rubrique « mon logement actuel » **pour confirmer**. Sans confirmation de votre part, le dossier locatif ne s'initialisera pas et le renouvellement ne sera pas pris en compte.



Je ne suis pas sûr de continuer mes études sur Paris, est ce que cette étape m'engage ?

Dans le doute, il est préférable de demander et confirmer votre renouvellement. Vous pourrez toujours vous désister impérativement avant le 31/08/2023.



Vous recevrez un mail de confirmation ainsi que les démarches à suivre **pour constituer votre dossier locatif**. Vous devrez obligatoirement joindre les pièces obligatoires* **sous 60 jours** à compter de votre confirmation. A défaut, votre dossier deviendra inactif. Vous perdrez votre droit d'occupation.

> * Pièce d'identité, Certificat VISALE 2023-2024, Assurance Multirisque Habitation renouvelée, Fiche de Renseignements